

COMPTE RENDU de la REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Du lundi 4 novembre 2013 à 20 heures 30

Membres : Bonnet Serge, Calmon Bernard, Carrière Frédéric, Vaurs Casadéi Marie Ange, Cassabois Marie Pierre, Cros Véronique, Faure Jacques, Lavergne Guillaume, Paréja Félix, Sirieys Sabine, Vaurs Marie Agnès.

Date de convocation 24 octobre 2013

Secrétaire de séance : Véronique CROS

Le lundi 4 novembre 2013 à 20 heures 30, le conseil municipal de MIERS s'est réuni à la salle de la mairie de Miers sous la présidence de Bernard CALMON Maire.

Absents: Sabine Sirieys, Serge Bonnet excusé.

1. Approbation PV du 12 septembre.

Chaque membre étant en possession d'un exemplaire du compte rendu, Monsieur le Maire en rappelle les principaux points.

Le compte rendu est approuvé par les membres présents.

2. Hameau de Barrières : désignation d'un notaire pour acte d'achat.

En complément à la délibération en date du 12 septembre dernier, Monsieur le Maire indique à l'assemblée que l'acquisition ne pouvant se faire par une déclaration d'abandon, il convient de désigner un notaire chargé d'établir l'acte d'acquisition.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal désigne la SCP BEAUJEAN notaires à GRAMAT pour établir l'acte d'acquisition des parcelles au prix d'un euro. Les frais de notaire étant à la charge de la commune.

3 Travaux agence postale : décision modificative.

Compte tenu du montant des travaux, le conseil municipal décide la modification budgétaire suivante :

Désignation	dépenses		recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D022 dépenses imprévues	3000.00			
D023 Virement à la section investissement		3000.00		
Total	3000.00	3000.00		
INVESTISSEMENT				
D2131-104 travaux agence postale		6000.00		
R021 virement de la section de fonctionnement				3000.00
R1328-104 participation LA POSTE				3000.00
Total		6000.00		6000.00

4 Tarifs assainissement pour 2014.

Monsieur le Maire présente le bilan établi à ce jour pour l'année 2013 et rappelle les tarifs appliqués. Il rappelle que le produit de la redevance doit couvrir l'ensemble des charges du service et en assurer l'équilibre. Il précise que depuis 2008 l'agence de l'eau a mis en place la redevance de modernisation des réseaux. Cette redevance qui apparaît distinctement sur les factures est reversée à l'agence de l'eau. Cette taxe sera en 2014 de 0.23 €/m³.

Après avoir pris connaissance des comptes prévisionnels de l'année 2013, et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de reconduire sans changement les tarifs pour l'année 2014, à l'exception de la taxe de raccordement qui est fixée à **318 euros** (exo de TVA).
soit

Forfait annuel "branchement" **127 Euros**

Forfait annuel "redevance" :

1 personne	28 €
2 personnes	46 €
3 personnes et +	64 €
Résidence secondaire ou logement vacant	28 €
Local commercial et artisanal	28 €
Etablissements particuliers : camping le Pigeonnier	168 €
Restaurant le Lion d'Or	168 €

- rappelle que dans le cas où un seul branchement sert pour plusieurs activités, un seul branchement est facturé si même occupant, soit :

		activités	Logement
DAUGE Cyril	Alimentation + logement	127 +28	46
BOUNY Daniel	Camping + logement	127 +168	127 +46
GERSOULEE Monique	2 branchements pour 1 seul logement		127 +127 +28
BAINES Roger	Chambre d'hôtes et logement	127 + 64	127+ 64

La taxe de raccordement passe de **318 euros** (exo de TVA) au lieu de 303 euros.

5 Régime indemnitaire et primes personnel.

Après avoir rappelé les dispositions du régime indemnitaire et le mode de calcul, Mr le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir fixer les enveloppes pour chaque cadre d'emploi.

Après en avoir délibéré, le conseil décide de fixer le montant global de l'enveloppe à :

1145 € pour le cadre d'emploi des agents techniques.

1170 € pour le cadre d'emploi des agents administratifs.

La prime attribuée mensuellement à l'agent de maîtrise est reconduite.

Pour le personnel non titulaire fixe l'enveloppe globale à 1290 € inclus la prime supplémentaire de 15 € par mois, soit 150 € pour l'année scolaire, est reconduite pour le personnel garderie pour compenser les tâches de ménage réalisées pour le local garderie.

6. Agedi : mise à jour adhésions – retraits des membres du syndicat modifiant les statuts du syndicat

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal des documents en sa possession portant sur les conditions d'adhésion au Syndicat Intercommunal A.GE.D.I pour l'informatisation des collectivités territoriales.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts du Syndicat Intercommunal dénommé « Agence de Gestion et Développement Informatique » (A.GE.D.I.)

Vu l'Arrêté Préfectoral n° DFEAD-3B-98 n°3 du 22 janvier 1998 de Monsieur le Préfet de Seine et Marne autorisant la création du Syndicat Mixte A.GE.D.I.

Vu l'arrêté Préfectoral n° DRCL-BCCCL-2011 n°45 du 16 juin 2011 de Monsieur le Préfet de Seine et Marne portant transformation du syndicat en syndicat mixte fermé,

Vu le règlement intérieur transmis en Préfecture le 01/05/2013

Considérant l'intérêt qui s'attache à ce que les communes et groupements de communes intéressés puissent adhérer ou se retirer du syndicat A.GE.D.I.

APRES AVOIR DELIBERE, sur proposition du Comité Syndical du 29 Août 2013, du syndicat intercommunal A.GE.D.I

L'assemblée DECIDE,

Article 1 : D'approuver la mise à jour des adhésions et des retraits tels que joints en annexe de la présente.

Article 2 : De demander à Mr le Préfet de Seine et Marne d'entériner cette décision et de mettre à jour la liste des collectivités membres de l'A.GE.D.I avant le renouvellement des assemblées de mars 2014.

Article 3 : Le Maire est chargé de mettre en œuvre la présente.

7. Questions diverses.

- Choix d'un prêt à poster.
- Source salmière : devis établi pour la remise en état du kiosque pour un montant de 170 925 €.
- Travaux école : compte tenu du coût et du dépassement de l'estimatif, les travaux seront

réalisés en 2 tranches. La 1^{ère} tranche concernera la mise aux normes électriques et accessibilité du bâtiment principal. La 2^{ème} tranche création des sanitaires.

- Sivu péri éducatif : Réflexion sur la mise en place d'un remplacement ponctuel en cas d'absence d'un agent. 2 personnes ont postulé.
- Columbarium : prévoir mise en place d'une plaque pour le jardin du souvenir.
- Travaux de voirie à définir pour 2014.
- Intercommunalité : Le projet de périmètre proposé par le Préfet comprend 6 communautés de communes et sera soumis à toutes les communes. Une réunion publique est prévue à GRAMAT le 19 novembre salle de l'horloge à 20 h 30.
- Secteur des espérières : réunion le 5 novembre avec l'ensemble des concessionnaires de réseaux pour desservir les terrains.
- Nécessité de changer les panneaux d'agglomération de la commune. Réflexion sur l'opportunité de modifier le nom, de « Miers » en « Miers les eaux », et sur la procédure à engager.

Fin de séance 23 h 20